**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS:**  Côte d'Ivoire

**TYPE DE RAPPORT: SEMESTRIEL, annuEl OU FINAL :** SEMESTRIEL

**ANNEE DE RAPPORT:**  Juin 2021

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet:**   Promouvoir l’Etat de droit et les droits humains pour consolider la paix en Côte d’Ivoire  **Numéro Projet / MPTF Gateway:** 00112718  00112718 | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”):**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire:** | **Type et nom d'agence récipiendaire:**  **RUNO** PNUD**(Agence coordinatrice)**   RUNO  FAO |
| **Date du premier transfert de fonds:**   '19/10/2018  **Date de fin de projet:**  30 mois (date de fin:2021-04-19)  **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre? 30 mois (date de fin:2021-04-19)** | |
| **Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):**  **Agence récipiendaire Budget**   PNUD  $  2300000   FAO  $  300000      $      $  Total: $  2600000  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet:  100 %  \*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\*  **Budgetisation sensible au genre:**  Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l'égalité des sexes ou à l'autonomisation des femmes:  1 040 000,00  Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu'à maintenant pour les activités dédiées à l'égalité des sexes ou à l'autonomisation des femmes:  - | |
| **Marquer de genre du projet:**  GEN 2  **Marquer de risque du projet:**  2  **Domaine de priorité de l'intervention PBF (« PBF focus area »):**  2.2 | |
| **Préparation du rapport:**  Rapport préparé par: Fanja Harizo Rajoelison  Rapport approuvé par:  -  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: - | |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT:***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères):

*Les activités mises en œuvre au cours du premier semestre 2021 portaient sur la finalisation des activités résiduelles du Projet.  
Les cinq projets à impact rapide et le projet de réparation communautaire dans le cadre de l’amélioration de la consolidation de la paix et du renforcement de la cohésion sociale ont été réalisés.   
Les quatre consultants internationaux devant mener les études respectivement sur la revue de la stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale, y compris le plan de réparation communautaire, sur le fonctionnement du système judiciaire pénal , sur la révision et la mise à jour des curricula de formations initiale et continue à l'Institut National de Formation Judiciaire, sur l'élaboration du plan national de promotion et de protection des Droits Humains et sur la stratégie de communication relative au processus de réparation de communautaire ont été recrutés et les études sont finalisées.  
Les sept avocats et trois commissaires de justice recrutés pour l’appui à l’accélération du traitement des dossiers criminels, des VBG et de pédo criminalité pendants devant les Cours et Tribunaux ont été recrutés. Une mission conjointe de suivi et d’évaluation des audiences criminelles a été effectuée.  
Une mission d’exploration et de cartographie de solutions avec l’AccLab sur les les défis du système judicaire a été réalisée ;  
Le processus de clôture du projet est initié, le recrutement des consultants pour mener l’évaluation finale du Projet est en cours*

Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères):

Le Ministère de la justice et des droits de l’homme (MJDH) a consacré, au sein du Ministère, des locaux de bureaux pour le Projet PEDDH depuis fin janvier 2021.

Le Projet sera clôturé le 30 juin 2021 après 32 mois de mise en œuvre et une extension sans coût de huit mois. La crise du COVID-19 et les mesures de restriction prises dans ce cadre, ont causé un retard dans la mise en oeuvre et le suivi des activités sur le terrain du fait de l’impossibilité de se déplacer.

La question de l’Etat de droit demeure un défi persistant suivant le PND 2021-2025, le Bilan Commun Pays du SNU et le nouveau cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies. Afin de conserver les acquis du Projet et poursuivre l’initiative et contribuer de façon qualitative à améliorer l’Etat de droit et le respect des droits humains dans le pays, en lien avec le MJDH, une assistance préparatoire a été lancée pour l’élaboration du nouveau programme Etat de droit et à poursuivre les activités de démarrage du nouveau programme. Cette assistance préparatoire a fait l’objet de programmation au Plan d’Investissement Public. La formulation du nouveau programme Justice-Sécurité-Etat de droit est initiée et en cours.

Avec la FAO, la sensibilisation sur la loi foncière par le canal des radios de proximité a été réalisée, de même que le processus de rapprochement communautaire à travers l 'exploitation des périmètres rizicoles et maraichères.

POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :

Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n'est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l'objectif principal du projet. (limite de 1500 caractères):

*L'appui au MJDH a renforcé le cadre normatif national du pays à travers les réformes législatives en matière pénale entreprises. L’appui à la vulgarisation de ces innovations a permis aux magistrats et aux justiciables d’être mieux informés sur les nouvelles dispositions législatives, plus conformes aux standards internationaux.  
L’arriéré des affaires pénales a diminué grâce à une assistance juridique à l'accusé à la suité de l’appui du Projet au MJDH en collaboration avec l'Ordre des avocats et les commissaires de la justice.  
Avec l’appui du projet, le Conseil National des Droits de l’Homme (CNDH) réformé, conforme aux Principes de Paris, est opérationnel et représenté au niveau national. Ses membres ont été outillés pour assurer une meilleure prise en charge des victimes de violation des droits humains. En termes de conséquence, le monitoring des droits de l’homme s’est vu amélioré, le CNDH joue plus efficacement son rôle, en témoignent sa présence sur le terrain et ses interventions dans le cadre de l’actualité socio-politique du pays. L’appui du Projet a permis son accréditation au statut A si en mai 2016 le CNDH était au statut B.  
Le Projet, en étroite collaboration avec le Bureau régional du HCDH pour l'Afrique de l'Ouest, a permis la redynamisation du comité interministériel chargé de surveiller la mise en œuvre des instruments internationaux, d'élaborer des rapports réguliers sur les droits de l'homme et d'élaborer un plan national des droits de l'homme.*

En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée. (limite de 2000 caractères):

*Cf. témoignage des acteurs judiciaire de Daloa, Bouaké et de Korhogo.*

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin: janvier-juin ; pour les rapports de novembre: janvier-novembre ; pour les rapports finaux: durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s'agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” -* *fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

**Résultat 1:** Le renforcement des actions de réparation communautaire et de justice en faveur des victimes de la crise permet la consolidation et la pérennisation d’un climat favorable à la cohésion sociale et à la réconciliation nationale, pour une paix durable

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:-

**Resumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

Le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté (MSCSLP) dispose d’un Plan National de réparation communautaire 2017-2020 et ces cinq projets identifiés et mis en œuvre courant 2020 figurent parmi les projets prédéfinis dans ledit plan. Afin d’optimiser l’impact de l’appui du Projet, le PNUD a concentré ses interventions et ont retenu ces 5 projets, en concertation avec le Ministère, en raison de leur situation géographique. Ces projets ont été co financés avec le programme de Soutien au Post-Désarmement et Consolidation de la réforme sécuritaire et le PEDDH. Cinq (5) projets de réparations communautaires consistant en des constructions et réhabilitation d’infrastructures socio-culturelles, économiques et sanitaires ont été réalisés et finalisés. Il s’agit des constructions et des réhabilitations d’infrastructures communautaires dans les domaine de l’hydraulique, de l’éducation et de l’autonomisation des jeunes et des femmes. Les points d’eau sont sources de conflits au niveau communautaire pour les femmes. Ils ont réduit les conflits puisqu’il y plus qu’un seul point d’eau et ont un impact socio-économique sur la vie des femmes au niveau communautaire. L’initiative a réduit la pénibilité du travail quotidien des femmes et leur a permis de s’occuper d’autres activités. La construction du foyer des jeunes à Lakota a permis d’avoir un cadre d’échange et de règlement à l’amiable des conflits entre les jeunes. Ce foyer leur a permis d’une part de se retrouver pour régler à l’amiable entre eux et au niveau communautaire leurs conflits avec l’appui des leaders de jeunes, leaders de femmes et leaders traditionnels. D’autre part, il a permis de lever les préjugés qui existaient les un(e)s envers les autres. Un bâtiment de 03 salles de classe à Dabakala a été construit, un forage à motricité solaire mis en place à Katiola et un centre socio-culturel à Fresco. Il s’agit également de l’équipement informatique et mobilier de la coopérative de jeunes de Bingerville. Ces interventions sont situées respectivement dans les régions de Hambôl, Lôh-Djiboua, Gbôklê, Bagoué et Lagunes.

Le Projet et le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), ont coorganisé du 15 au 21 mars 2021, la phase 2 de la mission conjointe de suivi de la mise en œuvre des 16 projets de réparations communautaires réalisés. Cette mission visait de s’assurer de la livraison effective des équipements financés par le PNUD à la demande du MSCSLP aux populations bénéficiaires et informer les autorités municipales, les autorités préfectorales et les services déconcentrés de l’état de la satisfaction des besoins sociocommunautaires formulés par les populations dans le cadre de la conception du PNRCo en 2017-2020. Il s’agissait également de recueillir les témoignages des autorités bénéficiaires. Cette mission a permis de constater la livraison effective des équipements aux communautés. Les deux tracteurs, les matériels informatiques ont été livrés à la mairie de Boundiali et les populations. Les autorités municipales ont marqué leur satisfaction quant à l’équipement fourni pour la bonne marche du service public de la mairie et le maintien de la salubrité dans la commune de Boundiali.

Avec l’appui du Projet, le MSCSLP dispose d’un plan de communication sur le processus de réparation communautaire pour accroitre les connaissances du public sur le processus de réparation communautaire et faciliter la participation des victimes.

Dans le cadre de la réalisation des études sous l’égide du MJDH, le Projet a soutenu deux études portant respectivement sur la révision des curricula de formation de l’Institut National de formation judiciaire (INFJ) et sur le fonctionnement du système judiciaire et pénitentiaire. Les deux études ont été finalisées et sont disponibles. Les résultats de ces études ont permis d’identifier les défis du système pénal, les recommandations à mettre en œuvre et d’avoir des curricula de formation mis à jour au niveau de l’INFJ pour les élèves magistrats. La première étude a fait notamment ressortir que la maison d’arrêt et de correction d’Abidjan (MACA), la plus grande de Côte d’Ivoire, connaît au 30 octobre 2019 un taux de détention préventive de 36,7%, la capacité d’accueil des lieux de détention est largement dépassée puisque sur les 34 lieux de détention, 32 sont surpeuplés avec des taux d’occupation dépassant parfois plus de 2 détenus au m2 (soit 6,2 individus sur 3 m2) , la capacité d’accueil de ces 34 institutions d’incarcération est de 7 438 détenus alors que la population totale carcérale est de 19 392 individus soit un taux d’occupation moyen de 2,6 détenus pour chaque 3m2 de cellule. La même étude fait état d’un ratio de 1 magistrat pour 46 865 habitants, ce qui est un taux de couverture juridictionnelle de 4,6 fois supérieure au standard qui est de 1 magistrat pour 10 000 habitants. Cette situation explique davantage la surcharge de travail des magistrats, les retards dans la comparution des prévenus, et les difficultés à résorber les affaires en instance. La deuxième étude a relevé entre autres que la maquette de formation continue élaborée en 2014 n’a été que très partiellement mise en œuvre alors que les besoins en formation continue sont sans cesse croissants. Il a été relevé quant à son contenu que des thématiques importantes n’y ont pas été prises en compte. L’absence de calendrier de réalisation des formations prévues dans la maquette a été notée et l’Ecole de la magistrature ne disposait pas des capacités logistiques et financières suffisantes pour sa mise en œuvre effective.

Le PEDDH a appuyé le MJDH dans le cadre de l’apurement des 866 dossiers criminels pendants devant les Cours d’Appel d’Abidjan, de Bouaké et de Daloa. Faute d’assistance judiciaire, plusieurs dossiers en instance de jugement n’ont pas pu être jugés en session criminelle, situation exacerbée en raison de la pandémie de la Covid 19. Dans ce cadre, le Barreau de la Côte d’Ivoire est mobilisé pour fournir le service d’assistance judiciaire aux accusé(e)s, vu que cette assistance est obligatoire en matière criminelle et les commissaires de justice sont dépêchés pour servir les citations des parties aux procès comme l’exigent les dispositions du code procédure pénale en vigueur en Côte d’Ivoire. Sept Avocats et trois commissaires de Justice ont été recrutés pour assurer l’assistance judiciaire et les citations des parties concernées aux procès afin de pouvoir tenir les sessions criminelles dans les ressorts des Cours d’Appel de Daloa, de Bouaké et d’Abidjan où on a pu respectivement enregistrer 351 et 515 dossiers en souffrance en septembre 2020 avec 470 accusé(e)s détenu(e)s. Cette initiative a permis la liquidation des dossiers déjà pendants et a contribué à accélérer le traitement de nouveaux dossiers de VBG enregistrés depuis la crise sanitaire de la Covid-19. Elle a contribué à la lutte contre l’impunité en général et autour des cas de VBG en particulier et partant au renforcement de l'Etat de droit en Côte d'Ivoire. 452 dossiers criminels ont été jugés depuis décembre 2020 au 30 mai courant, dont 198 liés aux VBG et de pédo-criminalité, soit 43,80. Cette initiative a permis aux accusé(e)s détenu(e)s ou non d’être fixé(e)s sur leurs sorts et aux victimes d’être reconnues en tant que telles, d’entrer dans leurs droits et se faire dédommager. Elle a contribué également à la réduction du nombre d’accusé(e)s placé(e)s en détention et en attente de leur jugement. Cet appui a permis de relever les dysfonctionnements du système pénal en Côte d’Ivoire liés au manque de ressources financières et matérielles, à l’insuffisance en nombre et à la surcharge de travail des magistrats, à la mauvaise coordination des acteurs de la chaine, aux renvois incessants. Parmi les conséquences de ces dysfonctionnements, l’on peut citer entre autres la surpopulation carcérale, le surnombre des détentions préventives, l’insuffisante connaissance du fonctionnement de la justice par les justiciables, la suspicion de corruption, le dysfonctionnement des enquêtes et des auditions et la lenteur de la chaine pénale. Parmi les dossiers jugés dans le cadre de cet appui à l’accélération du traitement des dossiers criminels, certains faits remontent depuis l’année 2008 et certains accusés sont détenus depuis 2013 sans être jugés, soit 13 ans après les faits.

Une mission conjointe de suivi et d’évaluation des audiences criminelles, d’identification des besoin en matière d’informatisation des juridictions et d’identification de centres d’accueil VBG a été réalisée du 16 au 20 février 2021 avec le MJDH et le Ministère de la Famille de la Femme et de l’Enfant ayant pour objectif de faire le suivi de l’appui apporté à l’accélération du traitement des dossiers criminels en souffrance. Il s’agissait en outre d’identifier les besoins des différentes juridictions de Daloa, Bouaké et de Korhogo en vue de la mise en œuvre des initiatives visant la modernisation des pratiques judiciaires dont la numérisation des textes de loi pénale et la gestion informatisée des cabinets d’instruction, à la suite d’une requête du Ministère de la Justice. Enfin, il s’agissait également d’identifier des structures socio-culturelles à réhabiliter pour l’opérationnalisation des nouveaux centres d’accueil des victimes de VBG.

La mission de suivi a permis de constater que les sessions criminelles ont débuté respectivement le 15 décembre 2020 pour Korhogo, 25 janvier pour Daloa et 14 janvier 2021 pour Abidjan. On a pu noter au niveau des trois juridictions que les sessions criminelles se sont déroulées comme prévu malgré les difficultés qui ont conduit aux recommandations suivantes : nécessité d’initier une réforme des dispositions du CPP pour ramener le nombre composant le Tribunal criminel à trois magistrats au lieu de cinq, envisager le rallongement des contrats avec les avocats sélectionnés étant donné que les audiences s’étaleront en 4 mois au lieu de 3 mois, doter la juridiction de Daloa d’un photocopieur professionnel, de fournitures de bureau et de moyen de mobilité pour le transfert de détenus, faire large diffusion de la publication du recrutement des commissaires de justice, permettant la participation des commissaires de justice exerçant dans les localités concernées pour les prochaines sessions.

Dans le cadre de la modernisation du système pénal, la Direction des Affaires Civiles et Pénale a fait état des besoins en équipements informatiques 77 ordinateurs, 42 imprimantes et 40 logiciels pour les 40 cabinets d’instruction. 20 logiciels pour les Services de casier judiciaire et 10 logiciels pour la gestion des Maisons d’arrêt.

La mission a également permis l’identification de deux bâtiments publics pouvant être réhabilités en vue de l’opérationnalisation de nouveaux centres de prise en charge intégrée des victimes de VBG. Il s’agit de deux bâtiments publics relevant du Ministère de la Famille, de la Femme et de l’Enfant. Ils sont respectivement à Korhogo et à Bouaké. Le premier est abrité dans l’enceinte de l’Institut de Formation et d’Education Féminine (IFEF) et le second, situé dans le Complexe socio-éducatif de Bouaké « Kôkô ».

A la suite de cette mission, le MJDH a adressé une demande d’appui en équipements informatiques et en logiciels de gestion informatisée des cabinets d’instruction. Le MFFE a également adressé une requête pour soutenir l’opérationnalisation de deux centres de prise en charge intégrée des victimes de VBG à Bouaké et à Korhogo.

Le Projet a contribué à l’identification de solutions innovantes en matière judiciaire lors d’une mission d’exploration et de cartographie de solutions sur les défis en matière d'Etat de droit et qualité des institutions avec l’AccLab . La mission s’est déroulée du 21 au 29 mars 2021 dans la région Sud-Ouest de la Côte d’Ivoire, notamment dans les localités de San Pedro, Grand Bereby et Tabou. La mission avait pour objectifs de mener une analyse approfondie des défis et opportunités stratégiques majeures et innovantes dans le domaine du système pénal. La méthodologie adoptée est la participation de cibles non évidentes autant que de cibles évidentes pour la recherche de défis et de solutions et cocréer des solutions. Les consultations des acteurs concernés ont permis de croiser les informations et se rendre compte que les défis identifiés par les magistrats et le personnel judiciaire et ceux identifiés par les justiciables étaient sensiblement pareils selon la thématique. L’expérience de collaboration avec AccLab est une pratique innovante qui a permis d’identifier les défis et solutions à travers l’exercice de cartographie des problèmes, l’identification des défis et la proposition de solutions locales et innovantes. Le concept de l’intelligence collective a été une expérience enrichissante selon les acteurs du tribunal et leur a permis de recouper les informations provenant de leurs services respectifs et des justiciables. Des pistes de solutions ont pu être relevées dont notamment : la gestion informatisée des cabinets d’instruction, la numérisation des textes législatifs et règlementaires, la formation en ligne des magistrats sur le traitements des dossiers de VBG, sur les droits humains, sur l’éthique et déontologie, le développement de divers logiciels pour la gestion des maisons d’arrêt, le Service en charge de la délivrance des casiers judiciaire, la fonction Siège/Instruction, la fonction Parquet et le Greffe, l’installation des bornes d’information, le développement des outils innovants de communication, la conception, édition et diffusion des outils de communication sur les délais de traitement, procédures, les coûts et les délais de délivrance des actes judicaires.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Les principales bénéficiaires des projets de réparation communautaires sont les communautés et spécifiquement les femmes et les jeunes, victimes directes ou collatérales des crises successifs en Côte d’Ivoire dans un contexte marqué par l'insécurité et la discrimination de tout genre. Les femmes et les jeunes ont été associés au processus de dialogues communautaires qui aboutissent au choix du projet à exécuter dans une localité ciblée.

**Résultat 2:**Les populations vulnérables bénéficient d’une aide légale fiable et efficace pour prévenir et résoudre les conflits fonciers à travers les modes alternatifs/communautaires de règlement des conflits et l’accès à la justice.

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:on track with significant peacebuilding results

**Resumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

Toutes les activités relatives à ce résultat ont été réalisées en 2020.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

-

**Résultat 3:**La CNDHCI et les OSC remplissent effectivement et efficacement leur rôle de promotion et protection des droits humains et la redevabilité de l’Etat par rapport à ses obligations internationales en matière des droits de l’homme est assurée.

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:-

**Resumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

Le Projet a soutenu l’élaboration du Plan National des Droits de l’Homme, sous l’égide du Secrétariat d’Etat chargé des Droits de l’Homme. Les consultants, international et national, ont été recrutés et le processus d’élaboration du document du Plan a été lancé. La finalisation du document est retardée en raison de la suppression du Secrétariat chargé des Droits de l’Homme intervenu à la suite d’un remaniement gouvernemental. L’initiative a été reprise en main par le MJDH et suivant le chronogramme établi avec le MJDH, la validation de ce Plan National des droits de l’homme se fera le 29 juin courant. A terme, ce Plan permettra le renforcement du cadre d'orientation et de pilotage de l'ensemble des initiatives en matière de promotion et de protection des droits humains. Il permettra également un meilleur suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux souscrits par l’Etat en la matière.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

-

**Résultat 4:**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:-

**Resumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

-

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

-

**Partie III: Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi:** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)  *-* | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence? -  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires? - |
| **Evaluation:** Est-ce qu'un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport?  - | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire): -  Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l'évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)*:  '- |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donnateur: Montant ($):  PNUD 300000 |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | - |

**Partie IV: COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19.*

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.

$ -

1. Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.

 -

1. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

☐ Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

☐ Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

☐ Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

☐ Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

☐ Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

Autres (veuillez préciser):  -

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)

 -

**Partie IV : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de donnée** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d'indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l'indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**  Le renforcement des actions de réparation communautaire et de justice en faveur des victimes de la crise permet la consolidation et la pérennisation d’un climat favorable à la cohésion sociale et à la réconciliation nationale, pour une paix durable | Indicateur 1.1  Taux de satisfaction des victimes (hommes et femmes y compris les jeunes) dans les zones pilotes de mise en œuvre des projets de réparation communautaire. | 18,84 | 80% des victimes (hommes et femmes y compris les jeunes) dans les zones pilotes se déclarent satisfaites des projets de réparation communautaire. | - 2020: 80 - 2021: 80 | La collecte des données est en cours auprès des partenaires (ministère de la justice et des droits de l’homme, ministère de la réconciliation et de la cohésion sociale et le Conseil national des droits de l’homme) (chiffre clé:0) |  |
| Indicateur 1.2  Pourcentage de réduction du nombre de dossiers en souffrance devant les organes de poursuites des violences post électorales | 866 dossiers criminels en instances | Au moins 20 % de réduction | - 2020: 20 - 2021: 20 | La loi d’amnistie d’Aout 1999 a mis fin aux poursuites et en raison de cette loi, on ne peut plus entamer de poursuite contre les auteurs de crime pendant la crise post-électorale (chiffre clé:0) |  |
| Indicateur 1.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 1.1  Le plan de réparation communautaire est mis en œuvre avec la pleine participation des victimes à travers le PNCS (Programme National de Cohésion Sociale) | Indicateur 1.1.1  Existence d’une stratégie de priorisation des réparations communautaires mise en œuvre. | 0 | 1 | - 2020: 1 - 2021: 1 | la stratégie a été revue (chiffre clé:1) |  |
| Indicateur 1.1.2  Existence d’un fonds au niveau national pour soutenir les réparations communautaires. | le gouvernement a contribué à hauteur de 18 millions de dollars dans le programme d’indemnisations individuelles et s’est engagé à contribuer au plan de réparation communautaire pour l’année 2018. | le fonds national est mis en place et libère au moins 300 000 USD durant la période de mise en œuvre du projet. (30% de 1 millions prévus par le projet). | - 2019: 1 - 2020: 1 - 2021: 1 | Le fonds national est mis en place.   Pour la constitution du fonds, le gouvernement a mobilisé 18 685 000 F CFA. Le PNCS a reçu et dépensé 3 685 813 072 F CFA.  Avec ce montant, le PNCS a effectué les réalisations suivantes:  - Construction de 6 radios communales, - 24 foyers polyvalents, - 20 pompes hydrauliques villageoises à motricité solaire, - 11 centres multi-ethniques de médiation et d'arbitrage, - construction et réhabilitation d'infrastructures primaires et préscolaires, - 3 centres de protection de la petite enfance, - 1 IFEF(INSTITUT DE FORMATION ET D'EDUCATION FEMININE). (chiffre clé:1) |  |
| Indicateur 1.1.3  Nombre de victimes (hommes et femmes y compris les jeunes) impliquées dans la mise en œuvre des projets de réparation communautaire à travers différentes activités notamment les HIMO | 0 | Au moins 3000 victimes | - 2020: 3000 - 2021: 3000 | 16 projets de réparation communautaires réalisés fin 2019 au profit de l'ensemble des communautés bénéficiaires (Tabou, Duekoué, Bangolo, Vavoua, Bonon, Gagnoa, Oumé, Boundiali, Botro, Sakassou, Toumodi, Agnibilékro et Bingerville) dont 4 528 femmes.   (chiffre clé:4528) |  |
| Produit 1.2  Les organes de poursuites sont renforcés afin d’accélérer les procédures judiciaires en matière pénale incluant les violences basées sur le genre. | Indicateur 1.2.1  Nombre d’initiatives de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne pénale | 0 | 10 | - 2020: 10 - 2021: 10 | Les magistrats ont été formés sur la procédure en matière de détention préventive. -Les capacités techniques des structures étatiques de lutte contre les s Violences Basées sur le Genre (VBG) ont été renforcées à travers la fourniture d’équipements informatiques, sanitaires et alimentaires. - Un centre d'accueil des survivantes des VBG est fonctionnel suite à l'appui en kits alimentaire, sanitaire, hygiénique et du matériel électroménager et bureautique  -Les avocats et commissaires de justice en de fournir les services d’assistance juridique et judiciaire en vue de l’accélération du traitement des dossiers criminels, de VBG et de pédo-criminalité en instance sont recrutés et les audiences sont programmées. -Les consultants en charge de mener l’étude sur le fonctionnement de la chaîne pénale sont recrutés et l’étude est en cours de réalisation. -Les consultants chargés de la révision des curricula de formation de l’Institut National de Formations Judiciaires (INFJ) sont recrutés et la révision est en cours.  (chiffre clé:8) |  |
| Indicateur 1.2.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1.2.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 1.3  Sensibiliser et faciliter la participation des victimes aux procédures et le monitoring du processus de justice et de réparation. | Indicateur 1.3.1  Nombre de victimes sensibilisées et accompagnées durant le processus de justice et réparation. | 0 victimes regroupées en communauté | Au moins 3 000 victimes regroupées en communauté | - 2020: 3000 - 2021: 3000 | Les ateliers de renforcement de capacités ont permis de formés 500 nouvelles personnes parmi les magistrats, les forces de défense et de sécurité, les présidents de commissions régionales CNDH , les officiers des droits de l'homme. Au total: 2000 personnes auront été formés par le Projet. (chiffre clé:2000) | Restrictions dues COVID19 |
| Indicateur 1.3.2  Nombre d’outils d’accompagnement des victimes rendus disponibles par les organisations renforcées. | 0 | 3(au moins un par organisation) | - 2020: 3 - 2021: 3 | Activité supprimée dans le PTA (chiffre clé:0) | actvité supprimée dans le PTA |
| Indicateur 1.3.3 |  |  |  |  |  |
| **Résultat 2**  Les populations vulnérables bénéficient d’une aide légale fiable et efficace pour prévenir et résoudre les conflits fonciers à travers les modes alternatifs/communautaires de règlement des conflits et l’accès à la justice. | Indicateur 2.1  Taux de réduction des conflits fonciers dans les zones d’intervention | 0 | Au moins 20 % de réduction des conflits fonciers | - 2020: 20 - 2021: 20 | 39% de litiges fonciers réglés en 2020 (chiffre clé:39) |  |
| Indicateur 2.2  Proportion des conflits fonciers résolus à travers les modes alternatifs/communautaires de règlement | 0 | Au moins 20% | - 2020: 20 - 2021: 20 | Tous les conflits sont réglés par les voies communautaires (chiffre clé:39) |  |
| Indicateur 2.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 2.1  La cohésion sociale est renforcée par le renforcement des capacités de l’AFOR pour la mise en œuvre de la politique foncière et le suivi de la gouvernance foncière rurale, ainsi que par le rapprochement communautaire au sein des populations à travers des activités de production agricole | Indicateur 2.1.1  Nombre de d’outils mis à la disposition de l’AFOR pour assurer la gouvernance foncière à travers la mise en œuvre de la politique foncière. | 0 | 4(documentation foncière-formalisation des documents, aménagements agricoles, AGR, gestion des conflits fonciers). | - 2020: 4 - 2021: 4 | 4 (documentation foncière, formalisation des documents, aménagements agricoles, AGR, gestion des conflits fonciers). (chiffre clé:4) |  |
| Indicateur 2.1.2  Nombre de certificats fonciers | 0 | 18 | - 2020: 18 - 2021: 18 | 8 certificats fonciers ont été signés (chiffre clé:16) |  |
| Indicateur 2.1.3  Réduction des litiges fonciers au niveau village/sous-préfecture grace aux activités d’activités de rapprochement communautaire | 0 | 20 | - 2020: 20 - 2021: 20 | Le taux de réduction des conflits est de 39% en 2020. Soit un dépassement de +19% (chiffre clé:39) |  |
| Produit 2.2  Les services d’aide légale en matière foncière et VBG sont renforcés au profit des groupes vulnérables, des femmes et des enfants | Indicateur 2.2.1  Nombre de personnes vulnérables qui bénéficient de l’orientation juridique en matière foncière et VBG (données désagrégées par sexe et par structure d’accueil) | 263 personnes dont 161 femmes ont bénéficié d’une assistance juridique et judiciaire grâce à L’appui à trois cliniques juridiques implantées dans la région de l’Ouest du Pays | 5000 | - 2020: 5000 - 2021: 5000 | Les activités se rapportant à l'amélioration de l'accès à la justice, à l'information et à l'assistance juridique de proximité, au renforcement des capacités en matière de droits de l'Homme à l'endroit des groupes vulnérables, des femmes et des jeunes ont été réalisées dans les régions de San Pedro, Guiglo et Man. (chiffre clé:75871) |  |
| Indicateur 2.2.2  Nombre de conflits médiés par les structures d’accueil (Cliniques Juridiques, BCG et Bureaux d’Assistance Judiciaire, (désagrégé par sexe | Des formations et sensibilisations ont été organisées sur le foncier rural entre 2015 et 2015. La clinique juridique de Guiglo par exemple a sensibilisé plus de 2284 personnes sur le foncier rural au cours de cette période (informations d’AFJCI). Cependant, le travail de médiation en vue du règlement de litiges n’a pas été effectué. | 500 conflits/litiges | - 2020: 500 - 2021: 500 | Activité achevée en 2020 (chiffre clé:200) |  |
| Indicateur 2.2.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 2.3  Le monitoring des mécanismes de résolution des conflits foncier et du traitement judiciaire des VBG est assuré et renseigne sur l’amélioration des actions en faveur des groupes vulnérables y compris les femmes et les enfants. | Indicateur 2.3.1  Nombre de moniteurs formés | 0 | 10 | - 2020: 10 - 2021: 10 | Formation des 81 officiers des droits humains sur les violations des droits humains en période électorale. Au total, 112 présidents et officiers des commissions régionales des droits de l'homme ont bénéficié de 4 formations (chiffre clé:112) | RAS |
| Indicateur 2.3.2  Nombre de rapport de monitoring/suivi produits | 0 | 4 | - 2020: 4 - 2021: 4 | 3 Rapports produits en 2020. Pas encore de rapports produits depuis le début de l'année 2021 (chiffre clé:7) |  |
| Indicateur 2.3.3 |  |  |  |  |  |
| **Résultat 3**  La CNDHCI et les OSC remplissent effectivement et efficacement leur rôle de promotion et protection des droits humains et la redevabilité de l’Etat par rapport à ses obligations internationales en matière des droits de l’homme est assurée. | Indicateur 3.1  Fréquence des rapports sur la situation des droits de l’homme produits par la CNDHCI | 1 fois par trimestre. | 1 fois par mois | - 2020: 12 - 2021: 12 | 5 rapports produits en 2020. Il n'y a pas encore de rapports produits en 2021 (chiffre clé:0) |  |
| Indicateur 3.2  Proportion des mesures prises par le pouvoir exécutif par rapports aux recommandations contenues dans les rapports de la CNDHCI | moins de 10% | Au moins 30% | - 2020: 30 - 2021: 30 | Des actions sont menées avec le secrétariat aux droits de l'homme et le CNDH pour lutter effacement contre les violations des Droits Humains (chiffre clé:0) | En raison du COVID l'attention du gouvernement est focalisé |
| Indicateur 3.3  Niveau de conformité de la CNHCI aux principes de Paris relatifs aux Institutions Nationales des droits de l’Homme. | niveau/statut B (la CNDHCI ne se conforme pas entièrement aux Principes de Paris faute d’autonomie administrative et financière) | Niveau/Statut A (la CNDHCI) se conforme entièrement aux Principes de Paris | - 2020: 1 - 2021: 1 | Adopté le 28 Décembre 2020 (chiffre clé:1) |  |
| Produit 3.1  La CNDHCI fonctionne conformément aux standards internationaux et ses capacités techniques et opérationnelles sont renforcées | Indicateur 3.1.1  Nombre de missions d’enquêtes droits de l’homme organisées par la CNIDHCI | 0 | 10 | - 2020: 10 | Un rapport d'enquête est en cours d'élaboration. L'enquête porte sur la santé, le respect des normes d'urbanisme et l'éducation (la violence en milieu scolaire) (chiffre clé:0) |  |
| Indicateur 3.1.2  Nombre de rapports thématiques ou sur la situation nationale des droits de l’homme élaborés et soumis aux instances nationales compétentes et aux mécanismes des droits de l'homme | Environ 8 | 10 | - 2020: 10 - 2021: 10 | 5 rapports produits en 2020. (chiffre clé:10) | Les rapports sont produits en fin d'année et porte sur l'objet des enquêtes menées au cours de l'année |
| Indicateur 3.1.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.2  Le Comité interministériel de suivi de l’application des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l’homme est renforcé | Indicateur 3.2.1  Nombre de ministères renforcés dans le cadre du comité interministériel. | Au moins 7 | 3 | - 2020: 10 - 2021: 10 | 22 ministères renforcés en 2020. En début d'année 2021, le Secrétariat d'Etat a été dissout. Les questions de droit de l'homme sont désormais gérées par le ministère de la justice et des droits de l'homme. (chiffre clé:0) |  |
| Indicateur 3.2.2  Nombre de rapports dus aux mécanismes des de droits de l’homme de l’ONU élaborés et validés. | 9 | 3 | - 2020: 12 - 2021: 12 | En début d'année 2021, le Secrétariat d'Etat a été dissout. Les questions de droit de l'homme sont désormais gérées par le ministère de la justice et des droits de l'homme. (chiffre clé:34) |  |
| Indicateur 3.2.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.3  Les OSC de défense des droits de l’homme sont renforcées améliorent leur coopération avec les mécanismes des droits de l’homme des Nations unies. | Indicateur 3.3.1  Nombre de rapports de monitoring des droits de l’Homme produits. | 0 | 4 | - 2020: 4 - 2021: 4 | En début d'année 2021, le Secrétariat d'Etat a été dissout. Les questions de droit de l'homme sont désormais gérées par le ministère de la justice et des droits de l'homme. (chiffre clé:0) |  |
| Indicateur 3.3.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.3.3 |  |  |  |  |  |